

Engins de chantier électriques

Webinaire de présentation

Programme CEE E-trans

Service Transport et Mobilité, ADEME

VOS INTERVENANTS



Romain ROYER

Chef de programme
CEE E-TRANS



Kévin LIND

Ingénieur mobilité
électrique

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du dispositif

1. Cadre général
2. Processus global du dispositif
3. Critères d'éligibilité
4. Modalités d'accompagnement
5. Exemple

2. Déposer une demande d'aide

1. Dossier de candidature

3. Suivi des projets

1. Engagement des bénéficiaires

4. Temps d'échange/ questions



1. Présentation du dispositif

1.1. Cadre général

Trois types de projets :



- **Acquisition** d'engins de chantier électriques neufs;
- **Retrofit** d'engins de chantier électriques existants;



- **Acquisition** d'infrastructures de **recharge** fixes ou mobiles, ou d'unités de charge mobile sur batterie¹.

*¹ : Justification nécessaire sur l'adéquation de l'infrastructure destinée à la recharge des engins de chantier électriques.

1.1. Cadre général

Deux modes de financement :

- **Achat par fonds propres**
- **Crédit-bail**

1.2. Processus global du dispositif



- **Budget 50M€** en deux phases (10M€ / 40M€).



- **Ouverture** de la première phase du dispositif le **30/06/2026**.
- **Clôture** le **31/12/2026** ou **après épuisement du budget**. (2^{ème} phase à partir de 2027)
- Effet incitatif : la demande d'aide doit être déposée avant le début du projet.



- Les demandes d'aides sont instruites dans l'ordre de dépôt jusqu'à épuisement du budget (dispositif gré à gré).



- La décision finale d'octroi de l'aide est formalisée par une convention avec l'ADEME.
- Confidentialité : toutes les pièces déposées resteront confidentielles.

1.2. Processus global du dispositif

- Modifications de projets :
 - Avant convention ADEME, sous réserve de justification, notamment si liée à une modification imputable au constructeur, au cas par cas à l'appréciation de l'ADEME.
 - Après convention ADEME, une nouvelle demande d'aide devra être déposée.

1.3. Critères d'éligibilité

- **Bénéficiaires** : Tous types d'entité (entreprises, collectivités locales, loueurs...)*.
*Doivent être éligibles aux aides d'Etat.
- **Durée** : **Commande** dans un délai maximum de **6 mois**.
Mise en service dans un délai maximum de **24 mois**.
*Avant la fin du programme CEE E-TRANS.
Ne pas être cédé par le bénéficiaire dans un délai de **36 mois**.

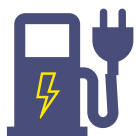
1.3. Critères d'éligibilité - Engin



Engins mobiles non routiers automoteurs, neufs ou rétrofités, fonctionnant à l'électricité par batterie, et destinés à un usage dans le cadre d'activités de chantier.

- 1) Assemblage final ou retrofit de l'engin réalisé au sein de l'EEE.
 - 2) Assemblage final du pack batterie réalisé au sein de l'EEE.
 - 3) Conception et/ou production du BMS réalisé au sein de l'EEE.
 - 4) Participation du constructeur de l'engin à un organisme de normalisation officiel d'un Etat de l'EEE depuis au moins 1 an (engin neuf).
- Non éligibilité (sauf version tout-terrain) des chariots élévateurs, nacelles élévatrices et nacelles ciseaux.

1.3. Critères d'éligibilité - Infrastructure de recharge



Infrastructures de recharge fixe, mobiles ou unités de charge mobile à batterie, neuves, non ouvertes au public, destinées à la recharge d'engins de chantier électriques.

- 1) Assemblage final ou retrofit de l'infrastructure de recharge réalisé au sein de l'EEE.
 - 2) Le cas échéant, assemblage final du pack batterie réalisé au sein de l'EEE.
 - 3) Le cas échéant, conception et/ou production du BMS réalisé au sein de l'EEE.
- Non éligibilité des infrastructures préexistantes (sauf retrofit) ou ayant déjà perçu des aides ou subventions.

1.4. Modalités d'accompagnement

- Acquisition d'engins **neufs** : Les coûts éligibles sont les **coûts d'acquisition supplémentaires de l'engin électrique**. Ils sont déterminés comme étant la différence entre les coûts d'acquisition de l'engin électrique et les coûts d'acquisition de l'engin de référence¹.
- Opération de **rétrofit** d'engins : Les coûts éligibles sont les **coûts de transformation de l'engin thermique en engin électrique à batterie**.
- Acquisition d'**infrastructures** de recharge : Les coûts éligibles sont les **coûts d'acquisition de l'infrastructure de recharge**².

* ¹ : Engin neuf équivalent qui aurait été acquis en l'absence de l'aide

* ² : Sont exclus les coûts relatifs à des opérations temporaires, ainsi que les dépenses de raccordement, d'installation, de fonctionnement ou d'exploitation.

1.4. Modalités d'accompagnement

Montant d'aides :

- L'aide est fonction de la taille de l'entreprise et de la localisation du projet,
- **en moyenne 40%** de la différence de coût thermique/électrique de l'engin (neuf).
- Engins rétrofits : 15-32,5% d'aide.
- Engins neufs (usage propre) : 30-65% d'aide.
- Engins neufs (usage locatifs) : 30-50% d'aide.
- Infrastructures de recharge : 30-50% d'aide.¹

*¹: le montant maximum des aides de minimis accordé à une entreprise unique ne peut pas dépasser 300 000 € sur une période de trois ans.

1.5. Exemple

Scénario de référence :

Pelle thermique 8,5t : 105 000€

Scénario électrique :

Pelle électrique 8,5t : 215 000€

Infrastructure de recharge : 35 000€

Coût total avant aide : 250 000€

Surcoût éligible : 145 000€

Intensité de l'aide pour une ME hors zone AFR : 40%

Montant de l'aide : **58 000€**

Différence investissement par rapport à un engin thermique : 87 000 €

Estimation TCO¹ thermique : 278 850€

Estimation TCO¹ électrique avec aide : 283 650€

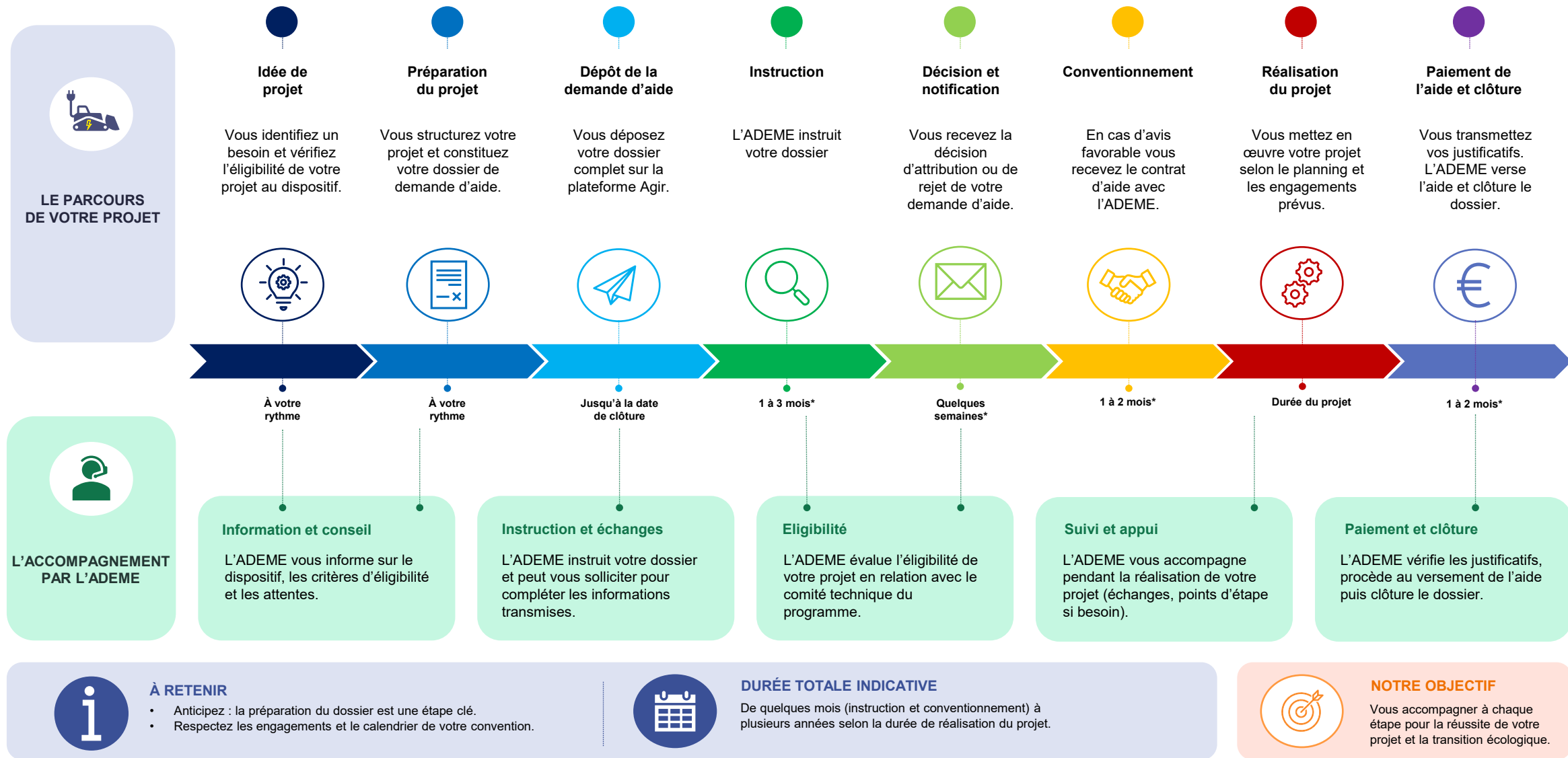
Source : <https://librairie.ademe.fr/mobilite-et-transport/8340-panorama-et-evaluation-des-differentes-filieres-energetiques-des-principaux-engins-de-construction-et-agricoles-en-france.html>

*¹ : 5 ans, 9250h, diesel 4,2€/h, électrique 1,8€/h, maintenance thermique 135k€ / élec 75k€





Le parcours d'une demande d'aide





2. Déposer une demande d'aide

2.1 Dossier de candidature

Tronc commun :



Saisie en ligne sur la plateforme Agir de l'ADEME.

1. **Modèle Excel** : Fichier de candidature.
2. **Modèle Excel** : Attestation de santé financière.
3. Attestation de localisation du site d'assemblage final / du rétrofit de l'équipement.
4. Le cas échéant, l'attestation de localisation de l'assemblage final du pack batterie.
5. Le cas échéant, l'attestation de conception et/ou production du BMS.

2.1 Dossier de candidature (Engin neuf)

6. **Modèle Word** : Annexe n°1 justificative de la consommation du/des engin(s) de réf.
7. Attestation de participation à un organisme de normalisation officiel d'un Etat membre de l'EEE depuis au-moins 1an.

Acquisition d'un ou plusieurs **engins** par **fonds propres** :

8. Devis du/des engin(s) électriques (non signé).
9. Devis du/des engin(s) de référence (non signé).

Acquisition d'un ou plusieurs **engins** par voie de **crédit-bail** :

8. Projet de contrat crédit-bail du/des engin(s) électriques (non signé).
9. Projet de contrat crédit-bail du/des engin(s) de référence (non signé).

2.1 Dossier de candidature (Retrofit)

Retrofit d'un ou plusieurs engins :

6. Devis de la transformation du/des engin(s) (non signé).

2.1 Dossier de candidature (Infrastructure recharge)

6. **Modèle Word** : Annexe n°2 formulaire de déclaration des aides de minimis.

Acquisition d'une ou plusieurs **infrastructures** de recharge par **fonds propre** :

7. Devis de/des (l')infrastructure(s) de recharge (non signé).

Acquisition d'une ou plusieurs **infrastructures** de recharge par **voie de crédit-bail** :

7. Projet de contrat de crédit-bail de/des (l')infrastructure(s) de recharge (non signé).



3. Suivi des projets

3.1. Engagement des bénéficiaires

1 Rapport final : A l'issue de la mise en service du dernier engin ou infrastructure de recharge.

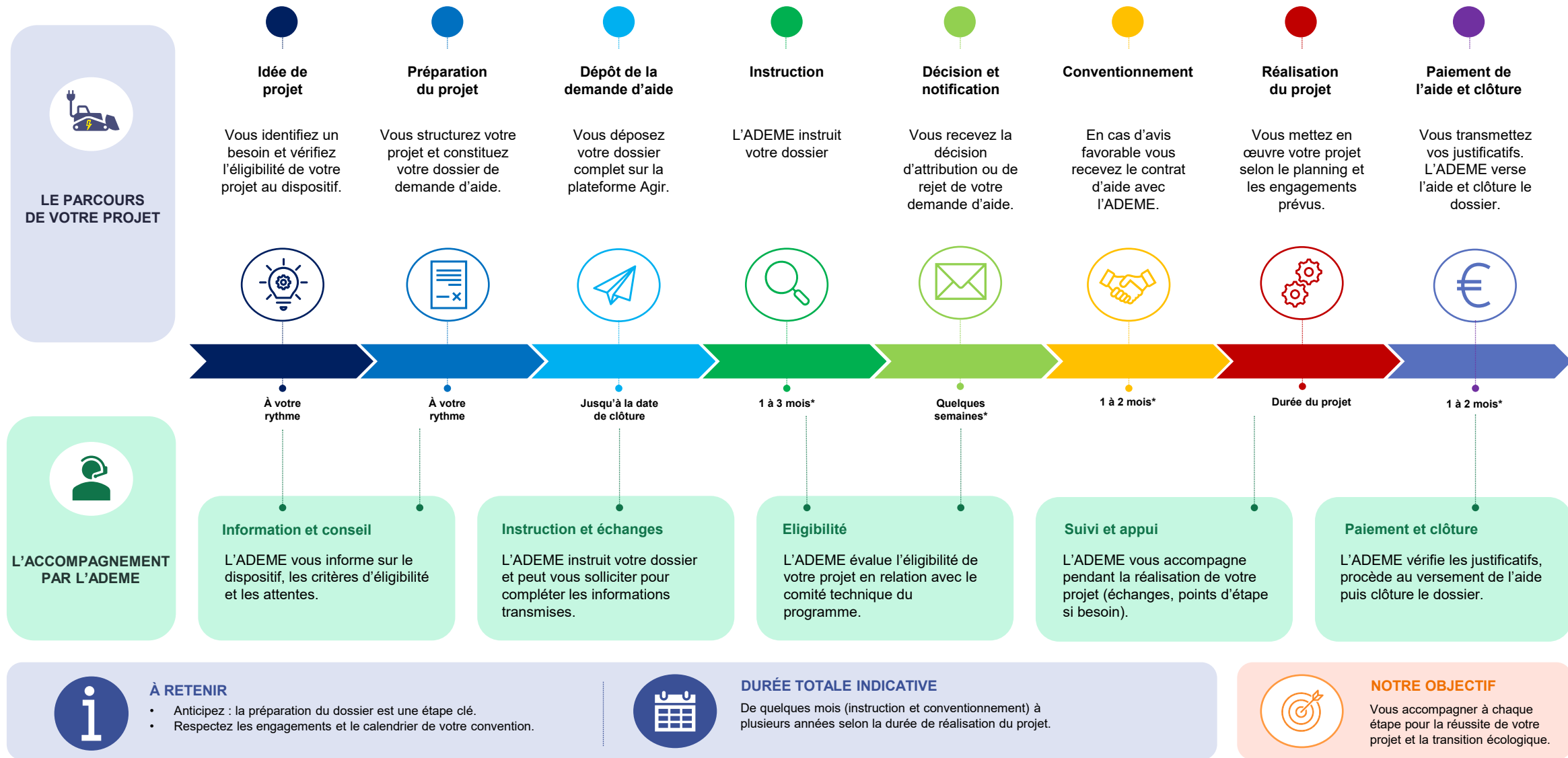
- Informations techniques de(s) équipements(s).
- Photo de(s) équipement(s).
- Photo de(s) numéro(s) de série de(s) équipement(s).

2 Rapports d'exploitation : Après la première et la deuxième année d'exploitation.

- Suivi des coûts d'exploitations.
- Suivi de technique de l'exploitation.
- Le cas échéant, suivi des maintenances.
- Le cas échéant, suivi des incidents.
- Le cas échéant, suivi de l'avitaillement sur le(s) infrastructure(s) de recharge.



4. Temps d'échange/ questions



*durée indicative



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contacts : engins-chantier-elec@ademe.fr
romain.royer@ademe.fr, kevin.lind@ademe.fr

Service Transports et Mobilité